



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 43778

## Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de délocalisation à Amilly, dans le Loiret, de l'agence de maintenance des centrales thermiques classiques et nucléaires d'EDF (ORI-RP) basée sur la commune de Taverny depuis 1994. Spécialisée dans le domaine des interventions pointues telles que sur les générateurs de vapeur, cette agence emploie un personnel qualifié ayant suivi une longue formation afin de répondre à des exigences de qualité, de normes et de garantie tant sur le matériel que l'aspect humain et environnemental. Or, depuis son ouverture, les effectifs ont chuté de 140 à 60 agents et ceux-ci s'inquiètent devant la réduction, pour des raisons économiques, du volume d'heures de maintenance avec pour conséquence la multiplication des incidents dans les centrales et une dégradation des conditions de travail. La délocalisation géographique de l'agence de Taverny ne semble en outre pas justifiée dans la mesure où celle-ci répond aux besoins de proximité des gares parisiennes, des aéroports, des grands axes routiers et des donneurs d'ordre. Il lui demande en conséquence de bien vouloir reconsidérer cette décision qui aboutirait à terme à la fermeture du site en 2004.

## Texte de la réponse

La sûreté nucléaire des installations de production électrique, la protection des matières nucléaires et la sécurité des personnes sont des objectifs fondamentaux auxquels le Gouvernement attache une importance particulière. Le contrat d'entreprise conclu en 1997 par l'Etat avec EDF prévoit ainsi que « la sûreté des moyens de production nucléaire devra être maintenue durablement au plus haut niveau mondial » et « constituera une priorité absolue pour l'entreprise et la première condition pour assurer une durée de vie aussi longue que possible aux centrales nucléaires en exploitation ». S'agissant des organisations régionales d'intervention qui sont devenues des agences de maintenance thermique (AMT), leurs personnels étaient en 1997 au nombre de 1 100. Ces agents qualifiés garantissent au sein d'EDF la qualité des interventions menées, le plus souvent, pendant les arrêts pour rechargement des réacteurs nucléaires, avec le concours de prestataires extérieurs. EDF a entendu faire évoluer depuis quelques années le rôle de ces agences de maintenance technique pour adapter leurs missions aux caractéristiques de l'entretien des installations thermiques nucléaires et classiques ainsi qu'hydrauliques. Les évolutions en cours depuis 1998, liées à cette préoccupation, prennent en compte deux facteurs. Le premier est constitué par les évolutions de la courbe de charge de l'entretien des installations du parc de production. C'est ainsi que face à la montée en puissance du parc de réacteurs nucléaires, l'adaptation des installations du thermique classique entraîne, à terme, un redéploiement de l'ordre de 100 emplois. Le deuxième facteur concerne le parc nucléaire. EDF a été amenée à modifier la constitution des coeurs de réacteurs, ce qui a permis d'effectuer progressivement les arrêts pour rechargement tous les dix-huit mois au lieu de chaque année. Cette adaptation entraîne un redéploiement à terme de l'ordre de 300 emplois. Ces redéploiements qui ont débuté dès 98-99 et se poursuivent sont l'occasion d'améliorer les missions et les responsabilités des personnels restant en place. Le contenu de leurs métiers est orienté vers des fonctions de qualification plus grande ce qui apparaît favorable à tous égards. Ces évolutions entraînent un regroupement des personnels restant affectés à la maintenance technique sur des sites permettant un accès aisé aux installations. C'est dans ce cadre général d'amélioration de la qualité technique des interventions de maintenance et rationalisation des moyens que doivent donc être compris le devenir des personnels de l'agence

de maintenance de Taverny et leur transfert sur le site d'Amilly.

## Données clés

**Auteur** : [M. Francis Delattre](#)

**Circonscription** : Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 43778

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 mars 2000, page 1949

**Réponse publiée le** : 19 juin 2000, page 3707